



Les dernières infos d'octobre

Avant-hier se tenait à Paris une réunion de l'observatoire des Conditions de travail, nous y étions.

Un point à nouveau abordé (et ce depuis des décennies), c'est la synergie indispensable entre les réseaux et les sièges.

De fait le SNECA pense aux uns comme aux autres et défend les intérêts de tous les salariés de l'entreprise et quel que soit leur statut et leur affectation.

Pourquoi ce rappel ? Parce que l'actualité à Nord de France nous amène à parler plus en ce moment du réseau que des sièges. Le projet de la nouvelle organisation nous y contraint, et c'est très important.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, le projet des 2 nouveaux sièges retient également toute notre attention. L'évolution de certaines pesées dans le réseau ne nous empêche pas de faire des remontées d'écarts de pesées sur des fonctions du siège. Nous sommes à votre disposition pour vous aider, vous accompagner et répondre à vos questions.

Pour preuve, le sujet du **télétravail** fera l'objet de prochaines négociations. Il s'agissait d'une demande du SNECA à la FNCA dès avril dernier et de vos représentants Nord de France dès le mois de mai.

Ces négociations commenceront le 5 novembre prochain, avec l'objectif **d'aboutir à un accord pour fin Mars 2021** nous a assuré le Directeur Général lors de notre dernier entretien.

Dans l'attente, les récentes mesures de télétravail mises en place dans notre CR sur les sites de Lille et Arras sont une première réponse à nos inquiétudes.

Autre sujet de négociation, **un nouvel accord Compte Epargne Temps.**

Nous vous avons annoncé que cette demande des 4 organisations syndicales avait reçu un accueil favorable auprès de la direction.

La crise sanitaire, une nouvelle fois, a perturbé cette négociation qui aurait dû aboutir avant la fin de l'année mais est différée en 2021. Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que la direction s'engage à améliorer de façon significative l'accord existant.

Point d'étape Nouvelle organisation distributive

Lors des CSE des 23 et 24 septembre, un premier point d'étape conséquent a été fait et a soulevé un certain nombre de questions.

Comme vous le savez, **le SNECA respecte la Diversité Syndicale dans la Caisse Régionale et œuvre à chaque fois qu'il le peut pour une solidarité constructive dans l'intérêt de l'ensemble des salariés.**

Pour autant le SNECA a voté contre l'expertise demandée par 2 autres organisations syndicales, car à ce moment du dossier, cela nous semble remettre à plat le travail fait lors **des commissions techniques auxquels participent toutes les Organisations syndicales.** Ces travaux, témoins de l'écoute de la direction, ont permis d'obtenir de nombreuses avancées : maintien des Responsables d'agence, évolution des pesées de poste pour n'en citer que deux.

Que chacun comprenne bien notre position : nous ne sommes pas contre « les expertises ». D'ailleurs chaque année nous nous associons à une demande d'expertise financière. Par contre dans le cas présent, cette expertise nous semble être :

Une perte de temps : report du groupe de travail du 6 octobre au 6 novembre,

- Une charge financière, de l'ordre de 100 000 euros (dont 20% à la charge du CSE et 80% à la charge de l'Entreprise).

A la lecture de notre déclaration au CSE du 23 septembre, vous comprendrez que notre priorité est celle des salariés, qui trouvent que ce projet « traîne » en longueur, et qui souhaitent avoir la réponse à leurs interrogations ou inquiétudes.

Notre point de satisfaction est que la solidarité syndicale a été retrouvée quelques instants le 24 septembre pour donner le feu vert à la nouvelle étape de candidatures aux différents postes de cadres sans devoir attendre le retour d'expertise.

De notre côté nous avons depuis obtenu des réponses à certaines de nos questions, et pas des moindres :

Les ambitions assurances : les ambitions sont maintenues, mais à horizon de 2023 ou 2024 si besoin. En résumé, un plan de marche allongé de 2 ans et une montée progressive des objectifs.

- **Directeur de BP** : dans la fiche métier, les Directeurs sur la MEL ont un portefeuille et pas ceux en région : il s'agit d'une coquille puisque tous les directeurs de BP auront bien un portefeuille
- **Pesées de poste** : Quels sont les critères pour différencier les pesées 9-10-, 10-11, 11-12, 13-14 ? Réponse : C'est en cours de définition (expérience, compétences... etc)
- **Critères pour coefficient 10 des CGP** : Réponse : Obtention du DU ou d'un diplôme interne.
- **Les managers** : Quel sera leur rôle dans le recrutement ? Réponse : ils participeront bien au recrutement de leur équipe.

D'autres questions sont encore dans l'attente d'une réponse :

- Promotion : quelle absorption de RCI ?
- A quelle date les postulants auront un retour sur leur candidature ? Réponse : Les entretiens ont commencé la semaine dernière et seront terminés en fin de semaine prochaine. L'objectif est que les managers "pressentis" soient connus mi-novembre pour travailler sur leur projet d'unité.
- **Le débriefing** : Comment sera-t-il fait ? Retour par la RH ou le manager prenant.

- **Les fiches métiers** : Nous avons listé les métiers manquants (CRC, Mission Habitat...), les fiches doivent être mises à jour.

Nous remontons vos questions chaque semaine quand nous n'avons pas la réponse, n'hésitez pas à nous les envoyer ou nous appeler.

Le CPF

Vous n'avez plus que 2 mois pour éviter de perdre les heures acquises à fin 2014 sur le dispositif précédant le CPF (le DIF).

Ces heures figurent sur le bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015.

2020 est la dernière ligne droite pour alimenter le Compte Personnel de Formation (CPF) des heures de DIF (Droit Individuel de Formation).

Les montants correspondant à ces heures seront utilisables à tout moment pour financer une formation individuelle **MAIS** à condition que le salarié les ait inscrites lui-même sur son CPF **AVANT** le 31-12-2020.

Encouragez vos collègues à le faire rapidement et donc, première étape si ce n'est déjà fait, à créer leur CPF à l'adresse suivante : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>.

Cela prend deux minutes. Il suffit de vous munir de votre numéro de sécurité sociale et du justificatif du nombre d'heures. Cela vous évitera de perdre jusqu'à 1800€.

Information toute fraîche du CSE de ce jour

Le contexte sanitaire imposant de nombreuses suppressions d'événements initialement prévus par le CSE, ce dernier a décidé d'octroyer une **CARTE Cadeau AUCHAN** d'un montant de 100€ à chacun des salariés (aux conditions habituelles de présence dans l'entreprise). Cette attribution se fera automatiquement, sans intervention de votre part,